

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 juin 2024

À 18 h 00

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Philippe VAST, Jean-Louis LECANU, Lucien DUFOUR (arrivé à 18 h 15), Laurent TAUVEL, Martial BOQUET, Yannick CHOUQUET (arrivé à 18 h 10).
Mmes Marie-Christine QUEVAL, Angélique DELAMOTTE, Céline DUPARC et Véronique BOUSSU.

Représenté : Frédéric TOMASZEWSKI par Jean-Louis LECANU
Vivien CRIBELIER par Martial BOQUET
Ludmylla LANGLOIS par Carine BOQUET

Absent :

Monsieur Martial BOQUET a été nommé secrétaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NON DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Alcool Assistance	100 €
Amicale des Paroissiens	100 €
Association Sportive CES	50 €
Bibliothèque Pour Tous	582 €
Charité de Saint-Aubin	150 €
Coopérative Scolaire	500 €
FCIC Le Bel Air	1 700 €
Gymnastique Volontaire	1 450 €
Le Temps de Vivre	600 €
Les Jardins Potagers	544 €
M & Moi Couture	552 €
MFR Routot	50 €
Pétanque Quilleboise	926 €
Pilotines en Scène	900 €
Quille'bouts	643 €
TOTAL	8 847 €

CONTRE : 0
ABSTENTION : 1
POUR : 11

AVANCEMENT DE GRADE POUR 3 AGENTS

2 adjoints techniques et 1 adjoint administratif remplissent les conditions d'ancienneté et peuvent bénéficier de la promotion interne à compter du 1er juillet 2024 et donc changer de grade.

La promotion interne a pour objectif de permettre aux fonctionnaires titulaires d'accéder sans concours au grade supérieur et uniquement sur décision expresse de l'autorité territoriale.

2 agents ont actuellement le grade d'« Adjoint Technique Principal de 2ème classe » et 1 celui d' « Adjoint Administratif Principal de 2ème classe ».

Grâce à cette promotion interne, 2 agents auront le grade d'« Adjoint Technique Principal de 1ère classe » et 1 celui d' « Adjoint Administratif Principal de 1ère classe ».

Grâce à cet avancement de grade, les 3 agents concernés passeront à l'échelon d'un niveau supérieur ce qui sera un plus pour leur retraite puisque celle-ci est calculée sur la base du dernier traitement indiciaire détenu pendant au moins 6 mois ainsi qu'une augmentation d'environ 50 € par mois pour chacun.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir supprimer les 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe et le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et de créer 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe et 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 14

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉTERMINATION DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE MUTUALISÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DES ÉCOLES DE LA CCPAVR

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle demande de prendre une délibération qui vient dans la continuité de la restitution de la compétence scolaire et cantine.

Lors d'un dernier Conseil Municipal il a été adopté à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Pour les communes qui récupèrent leur compétence scolaire, un outil mutualisé est mis en place.

Cette délibération a pour but d'acter définitivement la volonté de la commune de transférer l'exercice des compétences école et cantine à la Communauté de Communes et donc de ne pas approuver l'utilisation de la plateforme numérique mutualisée de gestion administrative du service des écoles puisque la commune ne garde pas cette compétence.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 14

QUESTIONS DIVERSES

1/ Madame BOQUET informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif a rendu un avis favorable envers la Commune concernant le Groupe Scolaire, la Société SAUVAL, la société SB construction et les ateliers 6.24 sont condamnés à verser à la Commune la somme totale de 75 124.77 €.

2/ Monsieur VAST évoque la possibilité de fournir du matériel à hauteur de 400 € à l'association des jardins suite aux derniers vols.

3/ Madame BOQUET invite le Conseil Municipal le mardi 25 juin à 18 h 30 à l'école pour la présentation des travaux des enfants en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Elle précise également que cette exposition est ouverte à tous sur inscription.